



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ouverture de pharmacie en ruralité et bassin de vie

Question orale n° 486

Texte de la question

Mme Émilie Chandler attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur un sujet important qui touche sa circonscription mais est le fléau de nombreuses autres communes à travers la France et qui a récemment fait l'objet d'une interpellation officielle par le maire de Magny-en-Vexin, le maire de Us et d'autres acteurs locaux. Il s'agit de la fermeture d'une pharmacie dans ces villes, située au cœur du Vexin francilien. Comme on le sait, ce territoire, le Vexin, est confronté à une problématique de désertification médicale, une situation qui met à mal l'accès aux soins et l'accès aux médicaments pour les concitoyens. Les officines se font de plus en plus rares, créant ainsi des difficultés pour les personnes qui ont besoin de médicaments et de soins de santé de manière régulière. Les exemples de Us et de Magny-en-Vexin sont emblématiques de cette situation. Alors qu'auparavant, deux pharmacies coexistaient dans une commune de près de 6 000 habitants, aujourd'hui, seule une pharmacie approvisionne une patientèle de près de 10 000 habitants. Dans des territoires ruraux, où le réseau d'officines est peu dense, des conditions d'implantation plus souples seraient nécessaires afin de renforcer ce service indispensable pour les habitants. Ainsi, pour assurer un maillage pharmaceutique qui réponde positivement aux besoins de la population, il faut adapter le nombre d'officines à celle du bassin de vie. Les résidents de Magny-en-Vexin font face à des difficultés pour se procurer des médicaments essentiels et beaucoup d'entre eux doivent supporter des files d'attente interminables. C'est pourquoi il est impératif de réfléchir à maintenir un maillage pharmaceutique équilibré. On a la responsabilité de garantir l'accès aux soins et aux médicaments pour tous les Français, où qu'ils se trouvent. C'est pourquoi on doit se mobiliser pour trouver des solutions à ce problème pressant. Mme la députée a pris l'initiative de questionner les autorités compétentes sur la possibilité de rouvrir une deuxième pharmacie à Magny-en-Vexin, tout en respectant les règles et les lois en vigueur. On doit continuer à travailler ensemble pour trouver des solutions qui garantissent aux concitoyens l'accès aux soins et aux médicaments dont ils ont besoin. Face à la crainte d'un aggravement du désert médical de la circonscription, elle lui demande si elle peut lui dire si une étude est en cours pour que l'on puisse conditionner l'emplacement des officines de pharmacies par rapport à la population d'un bassin de vie et pas par commune.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Chandler](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 486

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 janvier 2024](#)

Question retirée le : 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)